

Suite au retrait compteur pour épilepsie commentaires

Date : 9 janvier 2018 à 18:02

Bonsoir

Enedis a été contraint de démonter son compteur Linky qui provoquait des crises d'épilepsie

<https://www.ladepeche.fr/article/2018/01/09/2718276-fils-souffre-epilepsie-enedis-accepte-retirer-compteur-linky-apres-an.html#xtor=EPR-7>

Cordialement Marc Filterman

Le 09/01/2018 à 18:12, Denise a écrit :

Enedis retire un compteur connecté LINKY.....un espoir pour des EHS

Le 09/01/2018 à 18:25, Helene a écrit :

Sauf que cela ne changera rien pour eux Avec ou sans compteur ils auront le CPL...

De : GENERATION ONDES [mailto:generation.ondes@gmail.com]

Envoyé : mardi 9 janvier 2018 19:02

Connaît-on le contexte ? En principe le compteur fait partie d'une grappe reliée à un concentrateur commun comme tu le soulignes en filigrane Hélène, donc cette phrase retranscrite semble étonnante, quel est le rapport de cause à effet, "*Un an de galère qui s'achève enfin, commente Emmanuelle. Nous allons pouvoir consacrer notre énergie à autre chose, au service de la santé de notre fils*". Ou plus exactement il serait intéressant de connaître l'avant et l'après de cette situation.

l'avis d'Elidia me semble très très pertinent ...

Sûrement en effet, histoire de bien montrer que ce n'est pas à cause du compteur si les crises continuent ;-(Encore une belle stratégie de mensonge et manipulation.

Elidia

Blog EMOV* : <http://emovmouvement.eklablog.com>

De : next-up: linky [mailto:linky@next-up.org]

Envoyé : mardi 9 janvier 2018 19:39

Objet : Mesures de mise en évidence et comparatif RE: Fwd: Linky et épilepsie, enedis démonte

Importance : Haute

Bonsoir à tous,

Oui la situation est bien résumée (échanges ci-dessous) pas la peine d'en rajouter car nous ne sommes pas des profanes.

Nous avons longtemps discuté et tout expliqué à Emmanuelle qui n'était absolument pas informé concernant l'architecture du système de comptage connecté Linky (avec ou sans Linky tout le réseau électrique est pollué).

Pour qu'elle comprenne mieux (un visuel vaut 10 000 mots) nous lui avons proposés des mesures et surtout comme elle réside et **c'est le plus majeur**, dans une maison isolée sur une parcelle de 4000 m², nous pourrons aussi faire de façon positive un test comparatifs avec un filtre de puissance ceci afin qu'elle puisse juger de l'impact.

Bien cordialement à tous Marie-Pierre

Voici **le reportage de découverte** du système de comptage connecté Linky qui a été transmis à Emmanuelle, mais aussi aux journalistes locaux qui couvrent le dossier Linky.

[15 minutes pour comprendre l'essentiel du Linky](https://videos2.next-up.org/Linky_LED_Presentation.html) https://videos2.next-up.org/Linky_LED_Presentation.html

J'en profite pour vous annoncer qu'un Rapport d'Étape très explicite réalisé par un Juriste va être prochainement diffusé, il s'adresse tant aux Maires et Conseillers Municipaux, qu'aux Consommateurs et Militants des Collectifs et Associations ; **DROIT ET DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS CONNECTÉS LINKY OU EN EST-ON ?**

Il pourra même servir de Tutoriel aux responsables des Collectifs et Associations

Bien cordialement à vous tous Hugo

Ce reportage (le lien) est libre de diffusion pour sensibiliser, c'est même encouragé, mais par contre il est strictement interdit de faire une copie et de le placer sur une plateforme de diffusion genre YouTube ou autres ou sites internet.

Donc il est conseillé si vous diffusez le lien noter : **Copie pour diffusion strictement interdite** lors de la diffusion du lien.

Bien cordialement
Marie-Pierre

Bonjour,

un petit détail... quand on dit "Enedis a été contraint..." par qui, par quoi... une décision de justice ? médicale ?

il faudrait savoir quel a été précisément le processus, l'organisme, ou qui (la personne) qui a obligé Enedis à obtempérer...

si nous avons cette précision, ce détail... cela peut être important de le savoir aussi précisément que possible...

merci

Christophe

Bonjour Christophe,

un petit détail... quand on dit "Enedis a été contraint..." par qui, par quoi... une décision de justice ? médicale ?

La réponse à votre question est simple la pression médiatique : Si ENEDIS a procédé à la dépose du Linky c'est simplement parce que cela ne cesse de médiatiser sur le volet santé et qu'à un moment au niveau de la stratégie le rapport c'est inversé, donc il faut mieux procéder à la dépose c'est disons plus "rentable" ;

Néanmoins c'est aussi un piège que nous allons essayer de déjouer in-situ par des mesures.

Ceci dit l'affaire va se régler différemment un déménagement est prévu dans une maison isolée, traitée avec des câbles blindés et un accès au compteur protégé (protection totale (accès) inviolable !)

Nouveau peut-être en cours de R&D un appareil (non invasif, soit à distance) de mesures de l'activité des Linky.

Plus besoin d'aller chez les personnes, à distance on sait tout de ce qui se passe dans l'appartement, pour la police c'est même "génial" !!

Le Linky est la pire des catastrophes que nous connaissons d'atteinte aux libertés !

Bien cordialement
Marie-Pierre